



République de Guinée Bissau
Ministère de la Fonction
Publique et du Travail



Observatoire des Fonctions
Publiques Africaines
(OFPA)
Cotonou - Bénin

Séminaire régional

Sur

**Protection sociale et retraite dans les
fonctions publiques africaines**
Principes de base et expériences comparées
Bissau (Guinée Bissau), du 29 au 31 octobre 2008

Rapport général (Provisoire)

Du 29 au 31 octobre 2008, s'est tenu, dans la salle de conférence de l'Hôtel Bissau Palace à Bissau (Guinée Bissau), le séminaire organisé par l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA) avec l'appui du Gouvernement de Guinée Bissau sur le thème : « **Protection sociale et retraite dans les fonctions publiques africaines : principes de base et expériences comparées** ».

Ont pris part à ces assises des participants Experts et Hauts fonctionnaires en provenance des pays ci-après :

- Côte d'Ivoire,
- Guinée Bissau
- Mauritanie,
- Niger,
- Sénégal,
- Tchad et
- Togo.

Quatre (04) étapes principales ont meublé ce séminaire régional :

1. La cérémonie officielle d'ouverture
2. Les travaux en session plénière
3. Les travaux en ateliers
4. La cérémonie de clôture

I- CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

(Mercredi 29 octobre 2008, 9h – 10h)

La cérémonie d'ouverture du séminaire a été présidée par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la Guinée Bissau. Elle a été marquée par deux allocutions.

D'abord le message du Secrétaire Permanent de l'OFPA. Après avoir vivement remercié les autorités de la Guinée Bissau pour leur généreuse hospitalité, le Secrétaire Permanent a félicité M. le Ministre de la Fonction Publique et du Travail du pays hôte pour son engagement personnel dans tout le processus d'organisation de ce séminaire, preuve de son souci à en faire un succès.

Il a rappelé brièvement la composition et les missions de l'OFPA, et expliqué l'importance des questions de protection sociale et de retraite pour les fonctions publiques africaines. Selon lui, le séminaire doit permettre d'engager des réflexions en vue d'une réforme du régime de la protection sociale et des pensions de retraite des fonctionnaires, compatibles avec les normes internationales, et s'inscrivant dans la dynamique de l'intégration régionale et de la convergence administrative.

Ensuite, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre de la Guinée Bissau a souhaité la bienvenue à tous les participants, et exprimé sa joie de voir se dérouler une pareille manifestation dans son pays. Il a souhaité que de ce séminaire sortent de véritables recommandations qui pourraient permettre une réforme ou une résolution des problèmes du système de protection sociale et de retraite aussi bien en Guinée que dans les autres pays africains où la question demeure d'actualité. Après avoir assuré de la disponibilité de son

Gouvernement à rendre le séjour agréable à ses hôtes, il a souhaité plein succès aux travaux du séminaire.

II- SESSION PLENIERE

Les travaux en plénière se sont déroulés le mercredi 29 octobre et la matinée du jeudi 30 octobre 2008.

Journée du Mercredi 29 octobre 2008

Tous les travaux de cette première journée se sont déroulés sous la présidence de M. Higinio Cardoso, Conseiller Technique du Ministre en charge de la Fonction Publique de la Guinée Bissau, choisi comme modérateur du séminaire.

Les participants ont bénéficié de deux (02) de deux rapports introductifs d'Experts.

1. Le rapport sur le thème : ***la protection sociale des fonctionnaires***
2. Le rapport sur le thème : ***la retraite – principes de base et expériences comparées***

1. Rapport 1 : la Protection sociale des fonctionnaires

Dans son introduction, l'Expert a procédé à la clarification des notions de base en matière de protection sociale et les sources sur lesquelles se basent ses principes. Il a ainsi défini des notions telles que avantages sociaux, éléments de rémunération, allocations, indemnités, congés, pensions, etc.

Il a exposé que les sources des règles de protection sociale sont :

- la Constitution,
- les conventions internationales,
- et notamment la Convention 102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui définit les standards minimum à appliquer par chaque Etat dans ce domaine,
- les statuts généraux des fonctionnaires ou de la fonction publique,
- les statuts spéciaux et particuliers des fonctionnaires,
- ainsi que les textes réglementaires relatifs à différents aspects de la protection.

Enfin, il a développé le corps du sujet en quatre (04) points.

. Premier point : *la protection sociale des travailleurs du secteur privé et des agents de l'Etat*

A ce niveau, le présentateur est parti de l'ancienneté et de l'antériorité de la protection sociale des travailleurs du secteur privé pour proposer soit, d'ériger les

normes instituées pour le secteur privé en standards pour la fonction publique, soit de créer des normes spécifiques de protection sociale tout ceci en montrant à chaque fois les avantages et les inconvénients de chaque possibilité.

. Deuxième point : *la typologie des droits et prestations servies aux agents de l'Etat*

Le présentateur a passé en revue les principaux droits et prestations constituant les avantages sociaux notamment, les congés (congé annuel, congé de maladie, congés spécifiques aux femmes, etc), les risques professionnels, allocations familiales et prestations additionnelles, frais médicaux et soins de santé, indemnité de logement, frais funéraires, crédits et avances de traitement, allocations d'invalidité, frais d'équipement, de transport et de voyage, etc.

. Troisième point : *les régimes spéciaux* accordés aux Magistrats, Parlementaires, Membres du Gouvernement, Militaires, à certains corps régis par des statuts spéciaux, ainsi qu'aux contractuels et assimilés.

. Quatrième point : *administration et gestion* de la sécurité sociale qui a permis de d'aborder et d'explorer les questions liées à la structure ou l'administration directe, la nature de la structure, l'administration de la structure et son organisation financière, c'est-à-dire les cotisations et la gestion des ressources.

Il a alors cité les cas du Bénin, du Burundi, du Gabon, du Sénégal et de la Tunisie.

Il a fini en émettant le vœu pour une réorganisation et une harmonisation de la protection sociale des fonctionnaires en Afrique.

2. Rapport 2 : Retraite – principes de base et expériences comparées

Ce rapport comportait deux grandes parties.

La première partie porte sur les généralités sur les pensions et leur justification

Après avoir présenté la justification et les généralités sur les pensions, l'organisation des systèmes de retraite et l'expérience de l'Afrique de l'Ouest, l'Expert a caractérisé la pension comme un revenu de remplacement et un élément de lutte contre la pauvreté.

Il a exposé les règles relatives à l'ouverture au droit à pension, les modalités de calcul de la pension à partir de l'assiette et du taux, ou du point de la majoration pour famille nombreuse, de la validation et des bonifications pour détachement, séjour à l'étranger.

Il a insisté sur le fait que les activités après la retraite, sont autorisées à condition de ne pas cumuler la pension et le salaire. Il a évoqué le cas des parlementaires, des veuves fonctionnaires et enfin des pensions d'invalidité.

Abordant le contentieux des pensions de retraite, il a situé l'auditoire sur les questions qui en font souvent objet à savoir :

- La durée de la carrière
- La validation de la période de stage
- Les cotisations non versées et
- Les périodes de prolongation d'activités.

La deuxième partie a été consacrée aux différents systèmes de retraite et les réformes nécessaires.

A ce niveau, l'Expert a expliqué le mécanisme des droits de réversion, de l'extinction de la pension et des droits des conjoints et des orphelins. Il a également parlé de la réversion successive et a, pour finir, relaté les fondements philosophiques qui sous-tendent les systèmes de répartition et de capitalisation. Il a ensuite précisé les tendances nouvelles aux réformes paramétriques, systémiques et aux systèmes à plusieurs paliers en attirant l'attention sur l'impact de la crise financière internationale sur les pensions et le financement du troisième âge.

Il a fini en posant une problématique à savoir s'il existe un système idéal de sécure et pérenne. Il a répondu en substance qu'il suffit que le système soit soutenable par les parties et qu'il soit juste et équitable.

Dans l'après midi, les participants ont débattu sur les différentes communications qui ont suscité de nombreuses interrogations.

Journée du jeudi 30 octobre 2008

Les travaux en plénière se sont poursuivis par la présentation des expériences en matière de retraite et de protection sociale des différents pays présents au séminaire. Lesdites expériences peuvent être téléchargées sur le site web de l'OFPA : www.ofpa.net

III- TRAVAUX EN ATELIERS

Les participants se sont répartis en deux (02) groupes de travaux en ateliers.

Le groupe de travail 1 s'est penché sur la pension de retraite dans la fonction publique tandis que le second a réfléchi sur la protection sociale ou les avantages sociaux.

Des travaux en ateliers, il ressort les recommandations suivantes :

Atelier 1 : le Groupe de travail recommande à la Guinée Bissau, une étude axée sur le schéma suivant :

- Elaboration d'un code de textes spécifiques aux pensions ;
- Affiliation de tous les fonctionnaires au régime de pension ;
- Octroi des prestations de retraite, d'invalidité et de réversion aux ayants droits.

Atelier 2 : le Groupe de travail n° 2 recommande qu'en matière d'avantages sociaux, une étude soit menée afin d'amener le Gouvernement de la Guinée Bissau à prendre les mesures pertinentes qui s'imposent.

IV- CEREMONIE DE CLOTURE

(Vendredi 31 octobre 2008)

Au cours de la cérémonie de clôture ont été présentés :

- Le rapport général du séminaire
- Et une motion de remerciements au Gouvernement de Guinée Bissau.

Ensuite, ont été présentées deux (02) allocutions.

Celle du Secrétaire Permanent de l'OFPA et celle de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et du Travail de la Guinée Bissau.

Au cours de son intervention, le Secrétaire Permanent a d'abord remercié les autorités bissau guinéennes ainsi que toutes les délégations présentes à ce séminaire avant de se féliciter du succès des présentes assises. Il a par ailleurs, souhaité que les différentes délégations membres de l'OFPA emboîtent le pas à la Guinée Bissau afin d'organiser à l'avenir de telles rencontres pour l'harmonisation des textes des fonctions publiques africaines.

Le Secrétaire Permanent a enfin, souhaité aux uns et autres un bon retour dans leurs pays respectifs.

Le Ministre de la Fonction publique bissau guinéenne pour sa part, a remercié également tous les participants pour le travail abattu au cours de ces trois (03) jours desquels sont issues des propositions concrètes pouvant améliorer son administration publique. Il n'a pas manqué de rappeler à tous les participants de poursuivre la réflexion sur le thème débattu au cours de ce séminaire pour un meilleur avenir des fonctions publiques africaines.

Il a enfin souhaité aussi un bon retour à tous les séminaristes dans leurs pays respectifs et a déclaré clos les travaux du séminaire régional sur la protection sociale et la retraite dans les fonctions publiques africaines.

Les Chefs des différentes délégations présentes au séminaire ont été reçus par M. le Premier Ministre qui a souhaité avoir le compte rendu des travaux de l'atelier. Il a souhaité aux uns et autres un bon retour.